

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 30 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 11, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Odile BRAUD, André BRAUD, Sandrine HAGNIER, Susanna DEGAYE, Emmanuelle DUCRET, Adrien FARÉ et Robert RIVOIRE.

Absent excusé : Mr Jean-François LEROY pouvoir à Mr RIVOIRE

Absents : Mr Jérôme CRIBIER

Mr Robert RANA

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DUCRET

**1) Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2017**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal

**2) Création d'un poste d'adjoint territorial à temps complet**

Monsieur le Maire explique que la création du poste se fait sur 2 filières à savoir filière technique et filière animation.

Madame HAGNIER prend la parole et explique au conseil municipal que Nathalie GUARDINI est à temps complet sur 2 filières, à savoir, filière animation pour le temps périscolaire et filière technique pour le temps cantine.

La répartition de son temps de travail est de 70% en filière animation et 30% en filière technique.

Actuellement Nathalie GUARDINI est sur un contrat de remplacement.

Monsieur le Maire souhaite lui proposer le poste, à savoir, qu'elle sera stagiaire pendant une année avant une possible titularisation.

Prise en compte au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création du postes.

**3) Modification d'un poste d'animation à temps complet.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons un agent qui a été recruté sur un poste dans la filière animation à temps complet, or, cet agent réalise des tâches dans la filière administrative. A savoir 60% dans la filière animation et 40% dans la filière administrative.

Notre agent a fait une demande afin que son poste soit reconnu sur les 2 filières : filière animation et filière administrative.

-notation sur chaque filière

-sanction sur chaque filière

-évolution sur chaque filière

Prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification de poste.

#### **4) Motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité**

Monsieur le Maire indique que la commune fait partie de l'association des maires ruraux.

Monsieur le Maire a rencontré le président de l'association des Maires ruraux. Il l'a informé de cette motion.

Monsieur le Maire explique que l'état verse une aide à toutes les communes chaque année. Le montant de cette aide pour les communes urbaines est le double de ce qui est versé aux communes rurales, et cela a un impact pour ces communes dans le domaine du transport, mobilités, DGF (dotation globale de fonctionnement), etc...

Les maires ruraux proposent de prendre une délibération afin d'informer l'état de cette inégalité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

#### **5) Subvention pour 2 élèves en apprentissage**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la chambre des métiers et de l'artisanat pour 2 élèves en apprentissage qui résident sur Villiers le Mahieu.

La demande est de 45€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser 90€ de subvention à la chambre des métiers de la l'artisanat.

#### **6) Subvention association NOVA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association FAV ne pourra pas organiser la fête du village.

L'association NOVA prendra le relais afin d'organiser la fête du village le 16 juin 2018, et de ce fait, demande une subvention d'un montant de 2000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 2000€ de subvention pour NOVA.

Votes contre 1 (Mr LEROY) Abstention 1

Votes pour 10

#### **7) Vente d'un bien communal**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre un bien communal. Ce bien communal est la serre qui avait été achetée pour pratiquer l'activité jardinage lors des TAP.

Le prix de vente est de 1500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation au Maire

## **8) Tarifs périscolaire**

Monsieur le maire laisse la parole à Madame HAGNIER, adjointe à l'enfance.

Madame HAGNIER souhaite augmenter le tarif du centre de loisirs pour les personnes extérieures (ne résidant pas à Villiers-le-Mahieu), afin de facturer la journée du mercredi 45€ au lieu de 40€ actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le tarif, à 45€, pour les personnes extérieures à la commune.

## **9) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a envoyé le préavis pour arrêter notre contrat avec le prestataire IFAC. À ce jour, l'IFAC ne remplace jamais la directrice en cas d'absence, alors que l'IFAC avait été principalement mise en place pour répondre aux problèmes de gestion du personnel.

Monsieur COLLEU informe avoir reçu les offres en retour de l'appel d'offres lancé au mois de décembre pour le projet de la voie douce.

Pour rappel le coût estimé par le bureau d'études était de 128000€ sans option.

Nous avons eu 5 réponses, à savoir :

TERRE 126 865€ option fibre optique 28 444€ soit un total de 155 309€ HT

TPN 144 034€ option fibre optique 44 340€ soit un total de 186 374€

WATTELET 128 705€ option fibre optique 44 031€ soit un total de 171 737€ HT

COLAS 128 128€ option fibre optique 20 140€ soit un total de 148 268€ HT

LA FRANCILIENNE 133 320€ option fibre optique 35 328€ soit un total de 168 640€ HT

L'offre de COLAS paraît convenable.

Monsieur COLLEU rappelle les différentes subventions :

Conseil départemental 32 549€

Sénatorial 12 250€

Fonds de concours CCCY 50 000€ (en attente)

Partie équestre (en attente)

Monsieur RIVOIRE présente le nouveau site WEB de la commune.

Séance levée à 21h50.